

DÉCISION MUNICIPALE N°2023_46

OBJET : DST/BATIMENTS – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE VERIFICATION ET DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE DETECTION INCENDIE DES FRITEUSES DU RESTAURANT SCOLAIRE MARIE CURIE, A INTERVENIR AVEC LA S.A.S.U « SAFEXIS – EUROPE SAS »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 publiée et déposée en Sous-Préfecture d'Argenteuil, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la Loi du 31 décembre 1970, sur la Gestion Municipale et les Libertés Communales,

VU la décision municipale n°13/2021 en date du 28 avril 2021 relative à la passation d'un contrat de vérification et de maintenance du système de détection incendie des friteuses au sein du restaurant scolaire de l'école Marie Curie,

CONSIDERANT qu'une erreur relative à l'entité co-contractante a été commise lors de la rédaction du contrat initial,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le contrat initial par avenant afin de rectifier cette erreur et permettre ainsi le paiement des factures inhérentes aux prestations réalisées dans le cadre du contrat ;

DECIDE

Article 1er :

Signer l'avenant n°1 au contrat de vérification et de maintenance du système de détection incendie des friteuses du restaurant scolaire Marie Curie, avec la S.A.S.U « SAFEXIS – Europe SAS », représentée par Monsieur Philippe MANG, en sa qualité de Président, sise Parc d'activités des Béthunes – 1 rue du Limousin – CS 10450 – Saint Ouen L'Aumône 95005 CERGY-PONTOISE Cedex.

Article 2 :

Préciser que seul l'article 1 du contrat initial sera modifié afin que l'entité juridique co-contractante devienne La Commune de Pierrelaye en lieu de place de l'école Marie Curie.

Article 3 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** aux registres des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 14/04/2023

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 21/04/2023
Publié(e) le : 21/04/2023
Exécutoire le : 21/04/2023



L'EXPERTISE EN GESTION ET SÉCURITÉ CONNECTÉES

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE VERIFICATION ET DE
MAINTENANCE
SAFETY FIRST N° TCOR2509205

Entre **ECOLE MARIE CURIE**
Sous le numéro 21950488300014
Dont le siège est situé 46 rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye

Dénommée « Le Client » d'une part,
Pour le site **ECOLE MARIE CURIE**
46 RUE VICTOR HUGO
95480 PIERRELAYE

Et **SAFEXIS - Europe S.A.S - Importateur SAFETY FIRST**, immatriculée au RCS de Pontoise
sous le numéro 437 854 508
Dont le siège est situé Parc d'Activités des Béthunes - 1 rue du limousin -CS 10450-
Saint Ouen L'Aumône 95005-Cergy Pontoise cedex
Et représentée par Mr Philippe Mang, en qualité de Président, dument habilité à cet
effet

Dénommée « Le Prestataire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Le présent Avenant à pour objet le changement d'entité juridique du contrat n° TCOR2509205 signé
le 04 octobre 2021 à compter du 01/01/2023, à savoir :

ARTICLE 1 CHANGEMENT ENTITE JURIDIQUE DU CONTRAT ET ADRESSE DE FACTURATION :

ECOLE MARIE CURIE
Sous le numéro 21950488300014
Dont le siège est situé 46 rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye

Devient :

Commune de PIERRELAYE
Hôtel de Ville
42 bis Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Et représentée par Mr/Mme M. Vallade en qualité de Maire dument habilité
à cet effet

SAFEXIS-Europe S.A.S
Parc d'activités des Béthunes - 1, rue du Limousin - CS 10450 - 95005 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : +33 (0)1 30 36 20 80 - Fax : +33 (0)1 30 36 20 79 - info@safexis.com
www.safexis.com

SAFEXIS-EUROPE S.A.S au capital de 551 000 € - Siret 437 854 508 00037 - APE 4669B - RCS PONTOISE

ADRESSE DE FACTURATION :

Commune de PIERRELAYE
Hôtel de Ville
42 bis Victor Hugo
95480 Pierrelaye

Les autres dispositions du Contrat qui n'ont pas été modifiées demeurent inchangées.

Le présent avenant est établi en 2 exemplaires originaux dont 1 exemplaire original sera retourné au Prestataire après signature et acceptation par le Client.

Fait à St Ouen l'Aumône, le 30 mars 2023 :

LE CLIENT

Date 21/04/2023

Signataire et qualité

M. Vallade, Maire

Cachet de l'Entreprise



LE PRESTATAIRE

Signataire et qualité

Cachet de l'Entreprise



SAFEXIS EUROPE SAS
Au capital de 551 000 Euros
1 rue du Linpousin
CS 10450 - ST OVEN L'AUMONE
95005 CERGY-PONTAISE CEDEX
Tél. : 01 30 36 20 80 - Fax : 01 30 36 20 79
SIRET : 437 854 533 00037